

Le singe ou le cochon nain ?

Fin 2024, nous avons appris le lancement du projet NHPig par l'Initiative en matière de santé innovante (IHI), financé à hauteur de 17,5 millions d'euros par l'Union européenne et l'industrie, surtout pharmaceutique. "NHP" est une abréviation courante pour "Non-human Primate" (primate non humain), détournée ici en remplaçant "primate" par "pig" (porc). C'est le but : utiliser des mini-porcs plutôt que des singes pour certains essais réglementaires lors du développement de médicaments destinés à l'être humain.

Des singes sont couramment utilisés dans le cadre de ces essais, avant que le candidat-médicament ne soit testé sur l'être humain lui-même. Or, le singe étant l'animal le plus semblable à nous, son utilisation en laboratoire suscite de vives préoccupations morales. C'est pourquoi des chercheurs proposent de le remplacer par un autre animal, le mini-porc en l'occurrence. Au moins trois objections sont possibles. D'abord, est-il prouvé que le mini-porc serait un meilleur modèle biologique de l'être humain que le singe (à supposer qu'il soit prouvé que le singe en soit un !) ? Ensuite, est-il prouvé que le mini-porc éprouverait moins de souffrance que le singe ? Enfin, jusqu'à quand les autorités de réglementation vont-elles continuer à ignorer les méthodes *in vitro* disponibles au 21ème siècle ?

Informier le grand public

Le 26 décembre, André Ménache publiait sur son blog hébergé par *Mediapart* une tribune intitulée : "La Commission européenne continue d'ignorer les technologies du 21ème siècle". Alors que les médicaments ont été testés sur des rats, des chiens ou des singes, leurs effets secondaires provoquent des milliers de morts et des centaines de milliers d'hospitalisations chaque année en France. Miser sur les mini-porcs revient à faire fi des méthodes modernes, comme les organes sur puce, qui ont déjà fait leurs preuves sur le plan scientifique. Le lien vers la tribune est sur notre site à la rubrique "Dans les médias".

Interpeler les responsables

Le 29 janvier, Antidote Europe signait une lettre ouverte adressée au directeur exécutif de l'IHI, au président de l'Université Ludwig Maximilians de Munich (Allemagne) et à la directrice exécutive de Novo Nordisk, une firme pharmaceutique danoise. Ces scientifiques soutiennent le projet NHPig. La lettre ouverte a été signée aussi par six autres associations : Animal Interfaith Alliance (Royaume-Uni), Artze gegen Tierversuche (Allemagne), Caring Vets (Pays-Bas), Lega anti vivisezione (Italie), Progressive Veterinary Association (Royaume-Uni) et Safer Medicines (Royaume-Uni).

Le 1er février, suite à la très rapide réponse reçue à notre lettre ouverte, nous demandions des éclaircissements sur certains points afin de pouvoir à notre tour répondre de manière plus approfondie. Le Dr Niklas Blomberg, directeur exécutif de l'IHI, énumère quelques projets visant à remplacer des essais sur des animaux par des méthodes *in vitro* mais estime que ces méthodes ne peuvent pas encore remplacer complètement l'utilisation de modèles animaux. Il nous informe que le projet NHPig a été soumis à examen par des experts de la Commission européenne et de l'industrie pharmaceutique, entre autres. Nous lui avons demandé de nous communiquer une information plus exhaustive sur ces experts. À nouveau, nous avons reçu une réponse très rapide mais comportant plusieurs liens vers des pages sur internet. Nous sommes en train d'étudier ces nouvelles informations.

Et de deux !

L'expérimentation animale serait-elle un mal nécessaire ? Antidote Europe ne se place pas sur un plan moral. Par contre, du point de vue scientifique, cette pratique nous semble indéfendable. C'est avec plaisir que nous avons été présents à deux événements organisés par des militants de la cause animale fin 2024.

Donner au Téléthon ?

Le samedi 30 novembre, une association locale de défense animale tenait un stand à Quimper pour informer les passants que l'argent recueilli lors du Téléthon sert, en partie, à financer des expériences sur des animaux.

Le principal organisateur de cet événement connaît bien notre conseiller scientifique, André Ménache, en particulier pour l'avoir invité à présenter une formation aux militants de cette ville bretonne. Nous lui avons fourni, pour distribution aux personnes intéressées, notre mini-guide répertoriant les associations à caractère scientifique ou médical qui subventionnent, ou pas, la recherche ayant recours à l'expérimentation animale (mini-guide téléchargeable sur notre site).

Le Pont Médard a servi de scène au déploiement de pancartes dont une accrochée à un joli chien en peluche qui n'a pas manqué d'attirer les regards. Un stand proposait des documents d'information et une pétition à signer.

Journée internationale des droits des animaux

Le samedi 14 décembre, une grande marche était organisée à Paris à l'occasion de cette Journée par les associations One Voice et Projet Animaux Zoopolis (PAZ). Plus de trente-deux organisations



Notre délégation à la marche à Paris pour la Journée internationale des droits des animaux le 14 décembre 2024.

ont participé, défilant au coeur de Paris entre 14h et 17h. Tous les domaines de la défense animale étaient représentés.

André Ménache et une adhérente et militante de longue date y ont fait entendre la voix d'Antidote Europe en renfort des campagnes contre l'expérimentation animale. Ils ont distribué notre documentation, dont des numéros de notre revue d'information trimestrielle *Agissons !*. De nombreux échanges ont eu lieu avec des responsables d'associations ainsi qu'avec les personnes parmi lesquelles nous passions.

Chaque association étant invitée à présenter un résumé de ses projets pour 2025, nous avons annoncé : *"Antidote Europe se focalise principalement sur la suite*

des actions juridiques en cours visant le ministère de la Recherche et concernant le remplacement de milliers de souris et de lapins en tant qu'éprouvettes vivantes pour la fabrication d'anticorps." La phrase a été diffusée plusieurs fois par haut-parleur au cours de la marche. Vous trouverez toutes les précisions sur ces actions juridiques sur notre site dans notre rubrique "Actions de Lobbying".

Le bisphénol A interdit ?

C'est enfin acté ! En date du 19 décembre 2024, le *Journal officiel* de l'Union européenne a publié le règlement 2024/3190 dont l'article 3 stipule : *"L'utilisation du BPA et de ses sels dans la fabrication des matériaux et objets entrant en contact avec des denrées alimentaires (...) et la mise sur le marché de l'Union de matériaux et objets entrant en contact avec des denrées alimentaires fabriqués à l'aide de BPA sont interdites."* (1)

Le bisphénol A (BPA) a été massivement utilisé pour la production de matières plastiques telles que bouteilles, revêtement de canettes ou autres emballages alimentaires. Or, il pourrait se détacher de ces matériaux et, de ce fait, contaminer les aliments eux-mêmes, ce qui entraînerait une exposition du consommateur. En 2018, un règlement européen interdisait l'utilisation du BPA dans la fabrication de biberons et autres produits destinés à contenir des aliments pour nourrissons et enfants en bas âge. Cette substance a eu si mauvaise presse que certains fabricants l'ont remplacée à grand renfort de publicité comme, par exemple, sur les tickets de caisse de super-

marché où il est indiqué : *"papier certifié sans bisphénol A"*. Toutefois, elle est encore utilisée dans plusieurs secteurs d'activité (2).

Mandatée en 2016 pour réévaluer la toxicité du BPA, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a rendu sa copie en 2023, établissant une dose journalière tolérable 20.000 fois inférieure à celle qu'elle avait établie en 2015. Cette dose serait supérieure à notre exposition, d'où *"une préoccupation pour la santé pour tous les groupes de la population"*, préoccupation qui a mené à l'interdiction de l'utilisation du BPA sauf pour certaines applications spécifiques comme des membranes de filtration ou des vernis de cuves et citernes de transport de denrées alimentaires. Ces applications sont toujours autorisées car d'une part il semble trop problématique de trouver des substances de remplacement et d'autre part des précautions seraient prises pour réduire la présence résiduelle de BPA.

Les fabricants qui utilisent encore le BPA ou un autre bisphénol (notamment le bisphénol S dont l'utilisation est autorisée) ou dérivé dangereux des bisphénols sont invités à rechercher des solutions de remplacement, surtout s'il s'agit de grandes entreprises qui disposent de ressources plus importantes que les PME. Pour certaines applications, la Commission européenne accorde dix-huit mois mais prévoit qu'un délai supplémentaire sera nécessaire pour certains matériaux et objets spécifiques (revêtement de boîtes de conserve ou de couvercles de bocaux en verre, ou encore, moules à confiseries, par exemple).

Quelle toxicité pour l'être humain ?

Dès 2005, Antidote Europe à peine créée, nous attirons l'attention sur la toxicité du BPA après avoir **nous-mêmes dirigé une étude** sur des cellules humaines montrant que l'activité de gènes importants était perturbée (3). La structure du BPA est proche de celle du diéthylstilbestrol, tristement connu pour les cancers et autres problèmes causés à des filles et petites-filles de femmes ayant pris ce médicament pendant leur grossesse. Or, deux molécules de structure chimique proche pourraient avoir des activités biologiques ayant des points communs.

Comme dans d'autres domaines, nous avons dénoncé le recours au "modèle animal" pour établir la toxicité du BPA pour l'être humain, déplorant que les résultats obtenus sur des animaux puissent mener à des conclusions contradictoires et, ainsi, masquer des effets toxiques pour l'homme. Nous nous sommes investis dans une **longue et intense campagne**, produisant un clip vidéo pour attirer l'attention du grand public, écrivant aux agences de sécurité sanitaire, à des élus, à des ministres, aux médias...

C'est donc avec joie que nous avons accueilli la décision de la Commission européenne de cette fin 2024, même si elle est tardive par rapport à la masse de données scientifiques disponibles depuis longtemps. Nous remercions tous les donateurs et militants qui nous ont aidés à produire et à diffuser des informations. La victoire ne sera pas totale tant que les substances de remplacement du BPA ne seront pas utilisées pour toutes les applications mais, et c'est déjà beaucoup, le règlement existe enfin !

1. <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/3190/oj/eng>
2. https://fr.wikipedia.org/wiki/Bisph%C3%A9nol_A/
3. <https://antidote-europe.eu/bisphenol-a-mais-que-font-experts/>

Animaux et politique

Le 5 février, nous étions présents à une **rencontre avec des élus** organisée par Convergence Animaux Politique (CAP), une association qui favorise les rencontres entre responsables associatifs et politiques pour défendre les animaux. Cette fois, l'événement était entièrement consacré à l'expérimentation animale et aux méthodes substitutives. Le public, qui a posé de très pertinentes questions après les présentations des intervenants, comptait pas moins de vingt-trois responsables politiques.

Une première table ronde avait pour thème : *"Méthodes substitutives : un domaine porteur pour la recherche et pour la France ?"*. Elle était animée par le Groupement d'intérêt scientifique FC3R (une structure en lien avec le ministère de la Recherche), l'association Humane Society International Europe, l'entreprise NETRI et l'association Pro Anima. La veille, NETRI avait diffusé un communiqué de presse annonçant l'inauguration de la **première usine française d'organes sur puce**, située à Lyon. Sa technologie, utilisant des cellules humaines et l'intelligence artificielle, propose d'accélérer les phases précliniques des essais de médicaments, de mieux cibler les cohortes de patients durant les essais sur l'être humain, ou encore, de diagnostiquer des maladies. Nous ne cessons de pointer du doigt la lenteur de la réglementation à adopter les méthodes d'essai modernes en remplacement des essais sur des animaux pour évaluer les médicaments et autres substances chimiques, c'est pourquoi la création de cette usine en France nous semble porteuse d'espoir.

La deuxième table ronde avait pour thème : *"Expérimentation animale : état des lieux et perspectives"*. Elle était animée par les associations Animal Testing, Antidote Europe, La Fondation droit animal et un directeur de recherche émérite du Centre national pour la recherche scientifique (CNRS). En représentation d'Antidote Europe, André Ménache a plaidé pour la création d'une mission d'information parlementaire sur l'expérimentation animale, dans la continuité de notre

campagne dans ce sens. En 2018, le député Nicolas Dupont-Aignan avait proposé la création d'une commission d'enquête parlementaire mais n'avait pas obtenu le soutien nécessaire. En 2019, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST, composé de députés et de sénateurs) avait publié un rapport suite à des auditions auxquelles Antidote Europe avait participé mais ceci n'avait pas non plus mené à la création d'une enquête parlementaire. Nous sommes heureux que les rencontres organisées par CAP drainent de plus en plus de responsables politiques et nous continuons à demander **que nos élus enquêtent et informent** sur les problèmes que pose l'utilisation d'animaux pour la recherche biomédicale et la toxicologie réglementaire.

Un sénateur interrogé

Le 16 janvier, le *Journal officiel* du Sénat publiait une **question écrite** sur la sûreté de certains laboratoires déposée par M. Arnaud Bazin, avec qui nous avons longuement échangé sur le sujet et qui avait déjà posé cette question le 7 mars 2024. N'ayant pas reçu de réponse, il a renouvelé sa demande. M. Bazin demande au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche si les expériences de gain de fonction (pouvant augmenter la dangerosité des virus) sont autorisées en France et, dans l'affirmative, si elles sont conduites dans des laboratoires où la sécurité est suffisante. Nous remercions vivement le sénateur Arnaud Bazin pour avoir posé cette question importante dont l'intégralité peut être lue sur <https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250102766.html>.

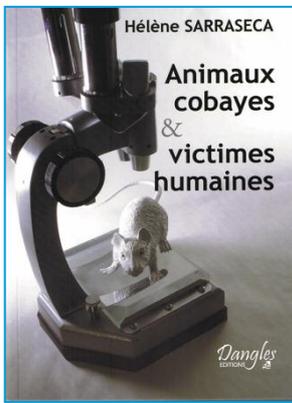
Dans les médias

Nous y avons été très actifs au cours du trimestre écoulé. Les liens vers les articles publiés sont trop longs pour les mentionner ici mais vous les trouverez sur notre site. N'hésitez pas à faire suivre !

Le 17 décembre, André Ménache publiait sur son blog hébergé par *Mediapart* une tribune intitulée : *"L'industrie pharmaceutique face à un dilemme"*. Il rappelle que les effets secondaires de médicaments sont responsables de milliers de décès et de dizaines de milliers d'hospitalisations chaque année en France. En particulier, les effets nocifs sur le foie sont fréquents et entraînent de nombreux retraits du marché de médicaments ayant pourtant été approuvés et prescrits pendant des



Table ronde sur l'expérimentation animale organisée par CAP le 5 février 2025.



Et si vous (vous) offriez un livre ?

Quelques exemplaires de celui-ci (18 euros) sont encore disponibles.

Bon de commande sur notre [site](#) ou sur papier libre.

**Ne jetez pas Agissons !
Partagez : vous
connaissiez sûrement
quelqu'un qui voudrait
le lire !**



5 rue Perrée
75003 - Paris

07 81 59 71 76

info@antidote-europe.eu

Directrice de la publication
Estelle Boucly

ISSN : 2609-3162

années. Or, les technologies modernes, notamment le "**foie-sur-puce**" permettent, bien mieux que les essais sur des animaux, de mettre en évidence les possibles effets secondaires. L'industrie pharmaceutique est donc confrontée au risque de voir mieux révélée la toxicité de ses produits. Choisira-t-elle la sécurité des médicaments ou les profits ?

Le 19 décembre, le média en ligne *Nation.Cymru* publiait la retranscription d'une **longue interview** d'André Ménache sous le titre : "*Les expériences sur des animaux pour des motifs médicaux vont cesser*". L'article de ce média gallois appuie une pétition demandant un débat au Parlement du Pays de Galles. Les 10.000 signatures nécessaires avant mars 2025 pour obtenir une réponse du gouvernement ont été recueillies mais il faudrait arriver à 100.000 signatures avant fin mai pour obtenir que le débat parlementaire ait lieu. André Ménache explique pourquoi les essais sur des animaux sont peu fiables et susceptibles de causer des dommages aux humains comme aux animaux. Il déplore le fait que la réglementation, datant d'après la Seconde Guerre mondiale, n'ait pas été actualisée avec les connaissances de notre siècle ainsi que le fait que la plupart des gens, y compris parmi les médecins, n'ont pas idée de ce qui se fait dans les laboratoires d'expérimentation animale. Pourtant, les techniques modernes sont fiables et prêtes à être utilisées. Tôt ou tard, il faudra bien que les autorités imposent leur utilisation.

Le 16 janvier, André Ménache publiait sur son blog une tribune intitulée : "*Dépakine : la partie émergée de l'iceberg*", après que la cour administrative d'appel de Paris a confirmé que l'État avait une part de responsabilité dans l'**insuffisance d'information** donnée aux patients et aux médecins. Dans les années 60, la thalidomide prescrite à des femmes enceintes avait fait des milliers de victimes, provoquant de graves malformations foetales. André Ménache explique pourquoi on n'avait rien vu sur les souris.

Le 3 février, André Ménache publiait sur son blog une tribune intitulée : "*Comment gérer l'épidémie d'obésité chez l'enfant et l'adolescent ?*". Au 143ème rang des pays selon un classement par taux d'obésité dans la population, la France n'est pas trop mal classée mais pourrait faire mieux. Alors que des habitudes permettant d'améliorer l'hygiène de vie pourraient contribuer au bien-être de chacun, beaucoup s'en remettent aux médicaments, dont les ventes augmentent. Pourtant, leurs effets secondaires peuvent être graves comme le

rapporte une étude récente portant sur **plus de deux millions de patients**. L'un de ces médicaments avait pourtant été testé sur des souris, des rats et des singes, ce qui n'a pas permis de mettre en évidence le risque pour l'homme.

Conférences

Le 6 décembre, André Ménache assistait à une conférence organisée par la Plateforme public-privé pour la validation des méthodes de caractérisation des perturbateurs endocriniens (PEPPER) à la Maison de la RATP, à **Paris**. Des représentants de la Commission européenne, d'organismes français ou allemands, de l'industrie chimique, ainsi que du Centre européen pour la validation des méthodes alternatives à l'expérimentation animale (ECVAM) sont intervenus. Une partie importante de cet événement était consacrée à la validation des méthodes *in vitro* pour remplacer les essais sur des animaux. Des **incohérences de la réglementation** sur les perturbateurs endocriniens ont été mises en évidence. Par exemple, on préfère "mieux tester" les substances dangereuses plutôt que de les remplacer par des substances moins dangereuses pour la santé humaine et l'environnement ; on propose des tests exhaustifs sur chaque substance plutôt que de rendre prioritaire l'identification des substances les plus nocives, ce qui permettrait de chercher comment les remplacer. L'année 2035 est envisagée comme date butoir pour remplacer la plupart des essais sur des animaux alors que des méthodes *in vitro* fiables existent depuis au moins dix ans. André Ménache a pu s'entretenir avec plusieurs des intervenants au cours des pauses.

Le 7 février, André Ménache était à **Londres** pour expliquer -en dix minutes chrono !- en quoi l'expérimentation animale est un mal non nécessaire au nombreux public d'un concert de rock organisé par des militants qui contribuent ainsi à faire connaître différentes associations de défense animale. L'un des organisateurs est un collaborateur de la célèbre primatologue Jane Goodall et le public, bien que néophyte, était attentif.

2025 commence fort !

Aidez-nous à faire connaître notre association et nos actions.

Soyons de plus en plus nombreux à agir ensemble !

Pour une science moderne et responsable

antidote-europe.eu